

Les armes sont dangereuses là où elles sont interdites

Par Jan Krepelka, collaborateur scientifique de l'Institut Constant de Rebecque, le think tank libéral

Conservation à domicile des armes d'ordonnance remise en question, révision de la loi sur les armes traitée par le Parlement: la question des armes est actuellement présente dans de nombreux débats. Malheureusement, ces débats sont souvent confus, parfois émotionnels, et donnent l'impression que la relative liberté laissée par la loi sur les armes en vigueur est redécouverte à chaque fois qu'une arme parmi les millions légalement détenues sert à commettre un crime médiatisé.

Des restrictions sont dès lors exigées, sans que leur efficacité soit avérée: en quoi un fichage complet des propriétaires d'armes, par exemple, les empêcherait-il de se suicider ou commettre un massacre avec une arme déclarée? De même, une éventuelle interdiction des armes n'éviterait pas leur acquisition, surtout par ceux qui ont de toute façon l'intention de violer la loi pour commettre un acte plus grave que le port illégal d'une arme à feu. Il faut enfin relever que les armes ne sont indispensables ni pour tuer autrui, ni pour se tuer soi-même: seuls un tiers des meurtres et un quart des suicides sont commis avec une arme à feu! Pourquoi n'envisage-t-on dès lors pas d'enfermer toute la population dans des chambres capitonnées individuelles, pour éviter les meurtres et suicides par d'autres moyens impossibles à contrôler autrement, puisqu'un accès plus difficile aux armes risque de n'influencer que la façon de se suicider, sans empêcher le suicide en tant que tel?

Outre la loi sur les armes, certains proposent de modifier la législation militaire pour mettre fin à la conservation à domicile de l'arme d'ordonnance. Or, laisser l'arme d'ordonnance à l'arsenal pose des problèmes pratiques évidents qui risquent d'entraver la pratique du tir, sans mettre fin pour autant au risque que l'arme soit utilisée à des fins criminelles, puisqu'il serait toujours possible d'aller la chercher à l'arsenal afin de s'en servir ensuite pour commettre un crime! Cesser de distribuer la «munition de poche» aux soldats poserait un problème similaire: la même munition pouvant aisément être acquise chez un armurier, l'effet

d'une telle mesure semble douteux. Ainsi, une fois acceptée la prémisse de la nécessité d'un contrôle, des restrictions ultérieures deviennent justifiables: mettre fin aux tirs obligatoires pour que les armes d'ordonnance ne quittent jamais l'arsenal, interdire l'achat de munition en armurerie dans le cas où l'arme d'ordonnance resterait à domicile mais sans munition de poche, et finalement, puisque des armes civiles peuvent tuer tout aussi bien que des armes militaires, interdire toute possession d'arme...

S'il devait y avoir un contrôle sur les armes d'ordonnance, il serait alors plus logique de le faire en amont. Après tout, s'il est si dangereux de laisser une arme au soldat chez lui, n'est-il pas déjà choquant que l'armée lui mette dans les mains, lors de son service, un fusil d'assaut (en automatique, interdit aux civils) sans les vérifications normalement nécessaires, ne serait-ce qu'à l'achat d'un revolver de petit calibre? Si c'est la possession d'une arme à domicile qui est dangereuse et non le fait d'y avoir accès dans un certain cadre, il est étonnant que la révision prévoit d'interdire jusqu'au simple fait de tirer dans un stand aux ressortissants de certains pays (discrimination qui ne semble par ailleurs choquer personne)...

Une interdiction complète des armes, suite logique de certaines propositions restrictives, ne résoudrait cependant rien non plus: les comparaisons internationales démontrent amplement que c'est là où elles sont interdites que les armes sont les plus dangereuses: en Grande-Bretagne, le nombre de crimes par arme à feu est en constante augmentation depuis leur interdiction quasi complète, tandis qu'aux Etats-Unis, la criminalité baisse dans les Etats (de plus en plus nombreux) qui délivrent facilement un permis de port d'arme. La révision de la loi sur les armes acceptée par le Conseil des Etats, en plus de nuire aux libertés et aux droits individuels, risque de s'avérer inutile voire contre-productive pour la sécurité. Il serait d'autant plus regrettable que le Conseil national écoute ceux qui voudraient aller encore plus loin dans le «durcissement». ■

En Grande-Bretagne, le nombre de crimes par arme à feu est en constante augmentation depuis leur interdiction quasi complète.

La parole aux idées
qui dérangent



www.institutconstant.ch